

DELIVREE EN L'APPLICATION DE L'ARTICLE 2° du I de l'article 6 de la loi N° 2018-771 du 5 septembre 2018

Qualité des actions concourant au développement des compétences

**CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E. de Haute Savoie)**

L'ilôt S – 7 Esplanade Paul Grimault - BP 339 – 74000 ANNECY

N° SIRET : 31882565000043

N° déclaration d'activité : 82740210174

Satisfait aux exigences définies par

- Article 1 du décret N° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle modifié
- Le Décret 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences modifié
- Articles 1 et 3 de l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit modifié
- Le Règlement de certification en vigueur disponible sur le site internet Socotec Certification France

Pour la ou les catégorie(s) d'action suivante(s)

- ☒ L. 6313-1 – 1° : Les actions de formation
- ☐ L. 6313-1 – 2° : Les bilans de compétences
- ☐ L. 6313-1 – 3° : Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie
- ☐ L. 6313-1 – 4° : Les actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L. 6211-2

Délivré le : 02/08/2021

Valable jusqu'au : 01/08/2024

(Sous réserve du maintien de la conformité aux exigences applicables)
Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. Il pourra être suspendu ou retiré avant sa date d'échéance dans les cas prévus à l'article 5 de l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du code du travail.

La validité réelle d'un certificat Socotec Certification International est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site internet de Socotec Certification France à l'adresse :

www.socotec-certification-international.fr

Xavier DANIEL - Certification General Manager

